

Droits d'auteurs et publication des ressources Hybrid-GMP

Concernant les droits d'auteurs et publication des ressources Hybrid-GMP, il a été convenu les points suivants :

PHASE 1 : bilan des ressources disponibles (à partir de mai 2020)

- Chaque enseignant peut proposer des ressources qui lui semblent pertinentes dans le cadre de ce projet
- Ces ressources sont déposées dans le répertoire « **inventaire des ressources** » de chaque champ disciplinaire (12 équipes) de la plate-forme : www.hybridgmp.iutenligne.net
- Le coordonnateur de la discipline structure et organise le dépôt des ressources
- Seul l'enseignant qui a déposé/proposé la ressource à le statut « enseignant » lui permettant de modifier, ajouter, supprimer les ressources
- Les autres enseignants du groupe ont accès à ces ressources en consultation, ils ont le statut étudiant et ne peuvent donc pas télécharger le cours moodle
- Si un enseignant souhaite utiliser ces ressources « dans l'état » avec ses étudiants, **il en fait la demande à l'enseignant qui a déposé ces ressources**

PHASE 2 : création des ressources Hybrid-GMP (fin 2020) :

- La création de ressource se fait à minima par deux enseignants de deux IUT différents
- Les enseignants ayant déposé des ressources sont prioritaires, le coordonnateur de la discipline organise la répartition du travail
- Cette création de ressource donnera lieu à rémunération dans le cadre du projet Hybrid GMP
- Les créations devront intégrer la charte graphique « Hybrid GMP » sur les documents et capsules vidéo
- Une phase de test devra être effectuée par un enseignant d'un IUT « non créateur » à l'aide d'une fiche qui aborde :
 - o le bon fonctionnement des ressources (vidéos + quizz)
 - o le respect de la charte graphique
 - o lisibilité : les titres et objectifs doivent être « compréhensibles » par un enseignant de la discipline qui n'a pas participé
 - o pour les apports théoriques : une capsule vidéo = une notion = un LO identifié - durée inférieure à 5 min
 - o pour les corrections d'exercices commentés, cette durée minimum n'est pas applicable
- Une fois la ressource testée, « corrigée » et validée, la fiche d'évaluation est remontée au COPIL et la ressource peut être déposée dans l'espace « **production ressources hybrides** »

PHASE 3 : publication Hybrid-GMP

- Les ressources validées deviennent publiables pour la collectivité, tout enseignant du réseau (restreint aux IUT GMP) peut l'utiliser avec ses étudiants.
- Les enseignants « créateurs » gardent les droits d'auteur sur les ressources créées, si ces ressources doivent être utilisées en dehors du cadre IUT GMP, leur accord sera demandé.
- Le financement AMI alloué au projet viendra en soutien à la production de ces ressources publiées pour la communauté.